

RAPPORT 2021

TERRITOIRES DE VIE

RÉSUMÉ





Ghanimat Azhdari. Photo : Consortium APAC

Hommage

Territoires de vie : Rapport 2021 est dédié à **Ghanimat Azhdari** (1983-2020), une jeune leader passionnée de la confédération des tribus Qashqai en Iran. Ghanimat était une spécialiste des systèmes d'information géographique (SIG) et de la cartographie communautaire, travaillant sans relâche en faveur de la documentation participative des territoires de vie avec les fédérations et unions nationales des tribus nomades en Iran (UNINOMAD et UNICAMEL). Elle contribuait à l'élaboration de ce rapport grâce à ses connaissances approfondies, ses compétences et sa passion lorsque sa vie a été injustement interrompue le 8 janvier 2020. Ghanimat exerçait plusieurs fonctions au sein du Centre for Sustainable Development and Environment (Centre pour le développement durable et l'environnement, CENESTA) en Iran et plus globalement au sein du Consortium APAC, et poursuivait des études doctorales à l'Université de Guelph au moment de son décès. Elle nous manque énormément. Son héritage se perpétuera au travers du travail des nombreuses personnes dont elle a changé la vie durant son court passage sur terre.



Citation

Consortium APAC, 2021. Territoires de vie : Rapport 2021. Résumé. Consortium APAC : international. Disponible ici : report.territoriesoflife.org/fr.

Auteurs

Holly Jonas, LL. M. (Coordinatrice Internationale, Consortium APAC), Colleen Corrigan, Ph. D. (Conservation Matters, LL. C. et Membre d'Honneur du Consortium APAC), June Rubis, Ph. D. (Sydney Environment Institute, Université de Sydney et Co-présidente du thème « Documenter les Territoires de Vie », Consortium APAC) et Leila Vaziri Zanjani, M. Sc. (Université Concordia et Membre d'Honneur du Consortium APAC). Contact : Holly Jonas (holly@iccaconsortium.org).

Crédits photos

Couverture et quatrième de couverture (de haut en bas) : Népal : Madhu Chhetry, Indonésie : Engkos Kosasih, Pérou : Jacob Balzani-Lööv, Tanzanie : Roshni Lodhia, Madagascar : Blue Ventures / Louise Jasper.

Contributeurs

Conception graphique et direction artistique : Ines Hirata et Kathia Carrillo

Illustrations : Jesed Mateo Montejo

Remerciements

Les autrices remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au rapport 2021 sur les territoires de vie et dont le travail est le fondement de ce résumé, en particulier les auteurs et autrices des études de cas, des analyses nationales et régionales et de l'analyse spatiale mondiale. Nous remercions tout particulièrement les organisations qui ont apporté leur soutien financier à l'ensemble du rapport ainsi que les personnes du Consortium APAC qui ont contribué aux avant-projets de ce document (listées par ordre alphabétique de nom de famille) : Christian Chatelain, Pablo Domínguez, Cristina Eghenter, Silvel Elias, Hugh Govan, George Iordachescu, Fred Nelson, Thomas Niederberger, Ameyali Ramos Castillo, Ali Razmkhah, Vololoniaina Rasoarimanana, Jessica Stewart, Emmanuel Sulle et Monica Vasile.

Partenaires financiers

La production de ce rapport a été financée collectivement par l'Initiative mondiale de soutien aux aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales, qui est dispensée par le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial, mis en œuvre par le PNUD, et financée par le ministère fédéral de l'Environnement d'Allemagne (BMU); par la National Geographic Society et sa Campaign for Nature; par l'Agence suédoise de développement et coopération internationale, par le biais de SwedBio au Stockholm Resilience Centre; par Synchronicity Earth; par le Christensen Fund; et par le Tikva Grassroots Empowerment Fund de la Tides Foundation.

Supported by:



based on a decision of the German Bundestag



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

SGP Programme de
Microfinancements
du FEM



Décharge de responsabilité

Le contenu de ce rapport ne représente pas nécessairement les opinions du Consortium APAC dans son intégralité ou de ses partenaires financiers. Toute erreur ou omission relève de la responsabilité des auteurs.

À propos du rapport

Territoires de vie : Rapport 2021 est un rapport multimédia qui réunit des analyses locales, nationales et régionales ainsi qu'une analyse mondiale sur les aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (parfois abrégés en « APAC » ou « territoires de vie »). Le présent document résume les principales conclusions de toutes ces composantes et formule des recommandations générales. Ce rapport fait partie d'un processus continu visant à développer les connaissances relatives aux territoires de vie, afin de promouvoir les priorités autodéterminées des Peuples Autochtones et des communautés locales. Il est produit par le Consortium APAC avec le soutien de plusieurs partenaires et est disponible en ligne à l'adresse suivante : report.territoriesoflife.org/fr.

À propos du Consortium APAC

Le Consortium APAC est une association mondiale à but non lucratif qui se consacre au soutien des Peuples Autochtones et des communautés locales qui gouvernent et conservent leurs terres, leurs eaux et leurs territoires collectifs. Ses organisations Membres et ses Membres d'Honneur, issus de plus de 80 pays, entreprennent des actions collectives aux niveaux local, national, régional et international dans plusieurs domaines thématiques, notamment la documentation, le maintien et la défense des territoires de vie, ainsi que la jeunesse et les relations intergénérationnelles.

Consortium
APAC





Table des matières

PROLOGUE	1
INTRODUCTION	4
APERÇU DU RAPPORT 2021 SUR LES TERRITOIRES DE VIE	5
PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT 2021 SUR LES TERRITOIRES DE VIE	9
Conclusion n°1	10
Conclusion n°2	13
Conclusion n°3	15
Conclusion n°4	18
Conclusion n°5	20
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	23
REFERENCES	25



Prologue



« Il n'y a pas de communauté Dayak sans forêt ».

Dicton du Peuple Daak Kenyah (Indonésie)



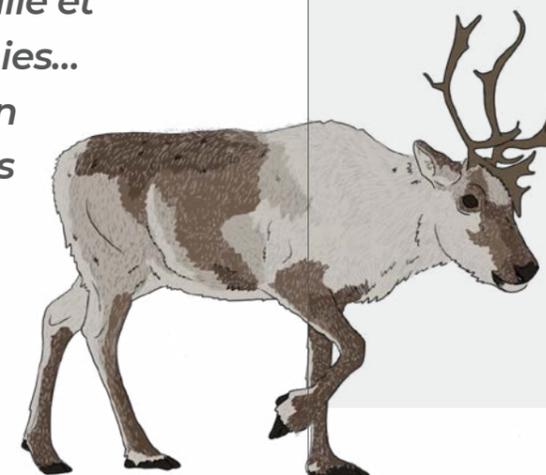
« L'Oran Adawal est le moteur de nos moyens de subsistance. Nous sommes tous conscients que si nous avons besoin de quelque chose, nous le prenons là-bas. Nos animaux y paissent. Nous comprenons que si nous détruisons l'Oran, nos vies seront compromises, et c'est pourquoi nous nous organisons [...]. Nous considérons qu'il est de notre devoir de protéger et de conserver l'Oran ».

Deenaram Meena, Oran Adawal ki Devbani (Inde)



« C'est pour les autres que je chasse. Je pars à la recherche d'un caribou... Cela me permet de rester proche des hommes avec qui je chasse. Je rends mes parents, mes enfants, mes proches et mes amis heureux parce que, parfois, ils n'ont pas de caribou, et nous nous réunissons tous et partageons la viande. Le caribou est plus important que le phoque pour garder ma famille et ma communauté unies... Qu'est-ce qu'un festin communautaire sans caribou? ».

Pauloosie Kilabuk d'Iqaluit (Canada)



« L'initiation dans la forêt sacrée est l'expérience la plus passionnante de notre existence et la plus vivante de notre communauté. Dans les forêts d'initiation, on retrouve et on renforce nos valeurs. Et c'est auprès de la mare Yogbouo que l'on trouve des solutions, grâce à nos prières et nos offrandes ».

Pé Gbilimy, membre de la communauté de Gampa (Guinée)



« Notre territoire vivant est et restera exempt d'activités extractives... Nous proposons un mode de vie basé sur les critères de richesse de notre propre culture, comme l'existence de rivières non contaminées et abondantes en poissons sur notre territoire, la vie au sein de notre ayllu (famille) et la force de notre organisation ».

Déclaration Kawsak Sacha, Peuple Kichwa de Sarayaku (Équateur)

En lisant ces citations, qu'est-ce qui vous frappe le plus ? Que ressentez-vous ?

Ce sont les mots de Peuples Autochtones et de communautés locales qui prennent soin des terres et territoires qui, en retour, assurent leur subsistance. Bien qu'ils viennent de différentes parties du monde et ne parlent pas la même langue, ils partagent entre eux un lien profond qui transcende la parole. Le Consortium APAC est reconnaissant de pouvoir offrir un espace aux cinq Peuples Autochtones et communautés locales représentés par ces citations ainsi qu'à douze autres, afin que ceux-ci puissent partager leurs expériences avec le monde entier dans Territoires de vie : Rapport 2021. En ces temps difficiles, ces aperçus privilégiés de la vie d'autres personnes nous rappellent que la force de l'humanité réside dans sa diversité et qu'il y a plus de choses

qui nous relie que de choses qui nous séparent. Le Consortium APAC a commencé à conceptualiser ce rapport en 2019 ; toutefois, ce dernier s'appuie sur de nombreuses années de travail effectuées par les Peuples Autochtones, les communautés locales et les organisations et individus qui les soutiennent. Il a évolué à plusieurs reprises et a été façonné par de nombreuses mains, par de nombreux cœurs et de nombreux esprits jusqu'à sa publication le 20 mai 2021 à l'adresse suivante : report.territoriesoflife.org/fr. Ce rapport est destiné à être le premier d'une nouvelle série de publications et de supports de communication, captivants et nuancés, sur les aires et les territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales, avec pour objectif principal de donner aux peuples et aux communautés l'opportunité de raconter leurs propres histoires.



Introduction

La pandémie de la COVID-19 a révélé les liens étroits qui relie santé humaine et santé planétaire, tout en mettant à nu l'accroissement des inégalités au niveau mondial. Dans le même temps, il est de plus en plus évident que les Peuples Autochtones et les communautés locales sont essentiels au maintien de la diversité de la vie sur terre (voir par exemple IPBES, 2019 ; FAO et FILAC, 2021 ; FPP *et al.*, 2020). À l'heure où les États-nations se préparent en vue des importants sommets de la Convention sur la Diversité Biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévus fin 2021, une question centrale se pose : celle de savoir s'ils saisiront cette opportunité pour introduire des transformations structurelles afin de répondre aux crises planétaires plus larges desquelles a découlé la pandémie et de garantir une planète sûre, saine et durable pour toutes et tous.

On estime que les Peuples Autochtones et les communautés locales détiennent au moins 50 % des terres de la planète dans le cadre de systèmes coutumiers ; toutefois, leurs droits n'ont été officiellement reconnus que pour une petite partie des terres revendiquées (RRI, 2015). En Amérique latine et dans les Caraïbes, les Peuples Autochtones et tribaux gèrent entre 330 et 380 millions d'hectares de forêts (Fa *et al.*, 2020). Ces forêts stockent plus d'un huitième de la totalité du carbone retenu au niveau mondial dans les forêts tropicales et abritent une grande partie des espèces animales et végétales menacées sur la planète. Près de la moitié (45 %) des grandes étendues « sauvages » du bassin amazonien se trouvent dans des territoires autochtones, et plusieurs études ont montré que les territoires des Peuples Autochtones présentent des taux de déforestation et des risques d'incendies de forêt plus faibles que les aires protégées par les États (FAO et FILAC, 2021).

Cependant, les Peuples Autochtones et les communautés locales sont souvent confrontés à des intérêts politiques et économiques conflictuels qui cherchent soit à protéger la nature, soit à l'exploiter sur leurs terres et territoires. Les acteurs publics et privés de la conservation n'ont pas mis en œuvre de manière adéquate les engagements pris en faveur du respect des droits. La reconnaissance véritable des droits des Peuples Autochtones et des communautés locales ainsi que de leurs rôles dans la conservation, notamment à travers un soutien concret, reste relativement marginale (Tauli-Corpuz *et al.*, 2020). Les Peuples Autochtones et les communautés locales

affrontent des menaces grandissantes, qui pèsent non seulement sur leurs terres et leurs territoires, du fait d'industries néfastes, mais également sur leurs vies, parce qu'ils se défendent face à ces industries. En 2019, 212 personnes, dont 40 % étaient autochtones, ont été tuées pour avoir pris position contre la destruction de l'environnement (Global Witness, 2020). Les Peuples Autochtones et les communautés locales courent de plus grands risques lorsque la reconnaissance de leurs droits et de leurs systèmes de gouvernance est inadéquate et que le soutien politique et juridique fait défaut (IPBES, 2019).

L'une des plus grandes opportunités de catalyser des changements vers une réelle transformation, de l'échelle locale à l'échelle globale, est de soutenir les Peuples Autochtones et les communautés locales dans la sécurisation de leurs droits humains en général et, en particulier, de leurs droits à maintenir des systèmes de gouvernance, des cultures ainsi que des terres et des territoires collectifs autodéterminés¹. Bien qu'il n'y ait pas de panacée, c'est sans doute le principal « chaînon manquant » dans les efforts déployés pour résoudre les crises de la biodiversité et du climat, et cela contribuerait également aux priorités en matière de justice sociale et de développement durable. Ce serait aussi une approche réalisable, rentable et équitable pour respecter les engagements en matière de conservation de la nature, notamment dans le futur cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (RRI, 2020). Ces questions reçoivent actuellement trop peu de financements et rares sont les fonds directement versés aux Peuples Autochtones et aux communautés locales. Au cours des dix dernières années, moins de 1 % de l'aide financière destinée à la lutte contre les changements climatiques a servi à soutenir la sécurisation des terres et la gestion forestière autochtone et locale. De plus, seule une petite partie de cette aide est susceptible de parvenir directement aux Peuples Autochtones et aux communautés locales, car la plupart des fonds passent par des banques de développement multilatérales dans le cadre de projets de grande envergure (Rainforest Foundation Norway, 2021).

¹ Bien que les Peuples Autochtones et les communautés locales soient souvent considérés comme un ensemble étant donné les relations étroites que leurs cultures entretiennent avec leurs aires et territoires, le droit international les différencie clairement. Voir l'annexe 3 (« Distinction juridique entre les droits des Peuples Autochtones et les droits des communautés locales ») de l'analyse spatiale mondiale de ce rapport. Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://report.territoriesoflife.org/fr/analyse-globale/>.

Un aperçu du rapport 2021 sur les territoires de vie

Territoires de vie : rapport 2021 est une analyse multi-échelle, allant de l'échelle locale à l'échelle mondiale, des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (parfois abrégés en « APAC » ou « territoires de vie »). Cette approche multi-échelle permet d'entrelacer diverses perspectives, points de vue et découvertes récentes sur le phénomène à la fois mondial et ancré dans les réalités locales que représentent les territoires de vie, tout en laissant place à la nuance et à la complexité. Dans l'ensemble, le rapport vient s'ajouter à une littérature de plus en plus abondante sur le rôle incontestable des Peuples Autochtones et des communautés locales pour garantir une planète saine pour toutes et tous, et sur les actions urgentes à mener pour les soutenir.

Le premier niveau d'analyse du rapport présente 17 territoires de vie répartis sur cinq continents, en mettant l'accent sur la manière dont les Peuples Autochtones et les communautés locales contribuent à la diversité de la vie sur terre grâce à leurs systèmes de gouvernance et à leurs pratiques culturelles uniques. Plusieurs de ces études de cas sont coécrites par des leaders autochtones ou communautaires ou par leurs organisations et sont le fruit de nombreuses années de travail collectif, réalisé par et avec les peuples et les communautés dont il est question.

Le rapport se poursuit avec cinq analyses nationales et une analyse sous-régionale qui se penchent sur certaines des initiatives phares menées au niveau national par des organisations de base ainsi que sur la reconnaissance politique et juridique des droits des Peuples Autochtones et de la conservation communautaire. Ces analyses se focalisent sur six des pays choisis pour les études de cas de territoires de vie spécifiques, afin de renforcer et de relier entre elles les analyses locales et l'analyse mondiale.

Enfin, le rapport élargit encore plus son champ d'investigation en proposant l'analyse spatiale mondiale la plus récente sur la contribution centrale des Peuples Autochtones et des communautés locales à la conservation de la planète, analyse coproduite avec le Centre mondial pour le suivi de la conservation du

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC). Cette analyse spatiale intègre des données provenant de plusieurs sources, qui sont décrites plus en détail dans le rapport. Elle se concentre par ailleurs sur un « sous-ensemble » de la surface totale des terres et territoires collectifs susceptibles d'être activement conservés par des Peuples Autochtones et des communautés locales.

Le présent document résume les principales conclusions tirées des différentes composantes du rapport pour l'ensemble des trois niveaux d'analyse. Toutes les composantes ont été produites spécifiquement pour ce rapport 2021, qui n'a pas vocation à fournir un examen exhaustif de la littérature et des initiatives existantes au-delà des composantes spécifiquement élaborées dans le cadre de ce projet. Ce résumé présente ensuite des recommandations générales et spécifiques pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, actuellement en cours de négociation dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique des Nations Unies.



Rizières le long de la route menant à l'entrée principale de l'aire protégée de Manjakatempo-Ankaratra à Madagascar. Photo : JRR.

Que comprend le rapport complet ?



Des études de cas diversifiées sur les plans géographique, écologique et culturel présentant des territoires de vie de Peuples Autochtones et de communautés locales



Des analyses nationales et régionales sur des initiatives phares menées par des organisations de base et sur des formes de reconnaissance politique et juridique



L'analyse spatiale mondiale la plus récente sur la contribution des Peuples Autochtones et des communautés locales à la conservation de la planète



Un résumé des principales conclusions des trois niveaux d'analyse



Du contenu rédigé en collaboration par 72 auteurs et autrices, dont de nombreux leaders autochtones et communautaires



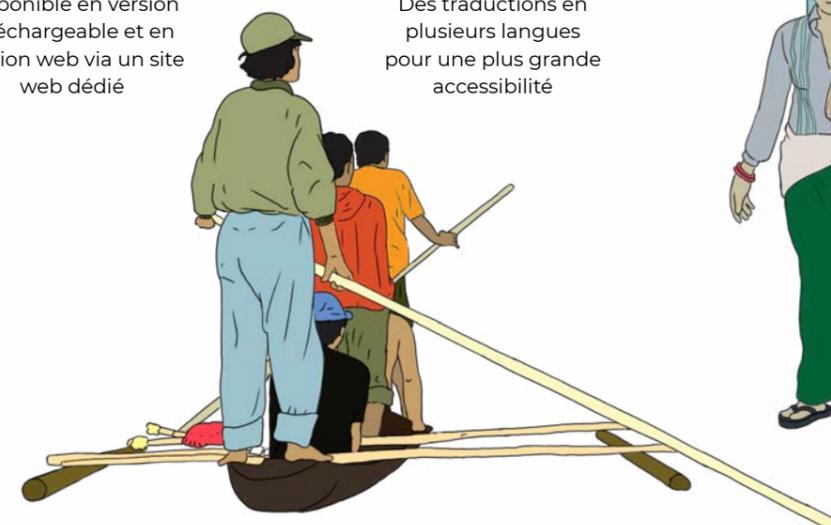
Une méthodologie comprenant des consultations pour obtenir un consentement libre, informé et préalable



Disponible en version téléchargeable et en version web via un site web dédié



Des traductions en plusieurs langues pour une plus grande accessibilité



Aperçu des études de cas et des analyses nationales et régionales du rapport

○ Études de cas

○ Analyses nationales et régionales



Principales conclusions du rapport 2021 sur les territoires de vie

1

Les Peuples Autochtones et les communautés locales jouent un rôle prépondérant dans la gouvernance, la conservation et l'usage durable de la biodiversité et de la nature dans le monde. Ils protègent et conservent activement des espèces, des habitats et des écosystèmes d'importance mondiale et d'une diversité stupéfiante, qui permettent le maintien d'une eau et d'un air purs, d'une alimentation saine et de moyens de subsistance pour les être humains, bien au-delà de leurs frontières.

2

Les contributions importantes des Peuples Autochtones et des communautés locales à la santé de la planète sont ancrées dans leurs cultures et leurs terres et territoires collectifs, et sont essentiellement les relations profondes entre leurs identités, leurs systèmes de gouvernance et les autres espèces et êtres spirituels avec lesquels ils coexistent. Ainsi, ils contribuent également de manière significative au patrimoine culturel, linguistique, matériel et immatériel mondial.

3

L'analyse spatiale mondiale montre que les Peuples Autochtones et les communautés locales sont *de facto* les gardiens de nombreuses aires protégées et conservées, qu'elles soient étatiques ou privées, et qu'ils conservent également une proportion importante de terres et d'environnements naturels en dehors de ces aires. Cependant, le secteur dominant de la conservation a souvent été contesté par les Peuples Autochtones et les communautés locales par le passé, car il n'a pas toujours reconnu et respecté leurs droits, leurs systèmes de gouvernance et leurs modes de vie. Cela constitue à la fois un défi et une opportunité pour l'orientation future des efforts de conservation, de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

4

Les Peuples Autochtones et les communautés locales sont en première ligne de la résistance face aux principales activités industrielles qui entraînent la perte de la biodiversité mondiale et les dégradations climatiques. À ce titre, ils sont souvent victimes de représailles et de violence. En plus d'autres défis, ces multiples facteurs de stress peuvent avoir des effets cumulatifs et aggravés sur les Peuples Autochtones et les communautés locales, ce qui constitue une menace à plus long terme pour leur vie, leur culture et leur résilience. Cependant, ils continuent à résister et à répondre à ces menaces de diverses manières.

5

Même face à de graves menaces, les Peuples Autochtones et les communautés locales font preuve d'une résilience et d'une détermination extraordinaires pour préserver leur dignité et l'intégrité de leurs aires et territoires. Ils s'adaptent à des contextes qui évoluent rapidement et utilisent diverses stratégies pour garantir leurs droits et protéger leurs terres et territoires de vie collectifs. Malgré certains reculs, ils ont réalisé des avancées majeures et continuent de persévérer dans leurs revendications pour l'autodétermination, la gouvernance autonome, la paix et la durabilité.

Dans les pages suivantes, chacune des conclusions principales est étayée par des preuves pertinentes provenant : (a) des études de cas des territoires de vie spécifiques ; (b) des analyses nationales et régionales ; et (c) de l'analyse spatiale mondiale coproduite avec le Centre mondial pour le suivi de la conservation (PNUE-WCMC).

Conclusion n° 1

Les Peuples Autochtones et les communautés locales jouent un rôle prépondérant dans la gouvernance, la conservation et l'usage durable de la biodiversité et de la nature dans le monde. Ils protègent et conservent activement des espèces, des habitats et des écosystèmes d'importance mondiale et d'une diversité stupéfiante, qui permettent le maintien d'une eau et d'un air purs, d'une alimentation saine et de moyens de subsistance pour les être humains, bien au-delà de leurs frontières.

Preuves recueillies dans les études de cas : les terres et territoires de vie collectifs des Peuples Autochtones et des communautés locales des 17 études de cas sont tous des bastions d'espèces endémiques, vulnérables, menacées et en voie de disparition. Par exemple, la vallée de Tsum au Népal abrite l'insaisissable léopard des neiges, la communauté de Qunan en Chine ramène le langur à tête blanche de la quasi-extinction dans sa forêt Fengshui, et le lac Natron en Tanzanie est le site de reproduction des flamants nains le plus important à échelle mondiale. Certains de ces territoires et aires ont été reconnus au niveau

international pour leur contribution à la conservation, notamment en tant que zones importantes pour la conservation des oiseaux (Pangasanan, Philippines), sites de l'Alliance Zéro Extinction (Fokonolona de Tsiafajavona, Madagascar) et lauréats du prestigieux prix Équateur (Kawawana, Sénégal ; Parc de la paix de Salween, Myanmar).

Les études de cas donnent un aperçu de la manière dont les Peuples Autochtones et les communautés locales contribuent à l'intégrité, à la connectivité et à la restauration écologique dans divers contextes à travers le monde : depuis les petits bosquets sacrés en Guinée et en Inde, en passant par les communs en Roumanie, jusqu'aux forêts tropicales et bassins versants de centaines de milliers d'hectares en Amazonie, dans le bassin du Congo et en Asie du Sud-Est.

Selon les estimations, l'ensemble de ces 17 aires et territoires assurent la conservation et le maintien de 21 034 743 hectares, allant d'un bosquet sacré de 50 hectares au Rajasthan, en Inde, aux quelques 18 millions d'hectares que les Inuits ont proposé de protéger dans leur territoire coutumier de Qikiqtaaluk (île de Baffin), au Canada.



Oldonyo Lengai surveillant des girafes dans les basses terres du village d'Engaresero, en Tanzanie.
Photo : Lodrick Mika, 2020

Preuves recueillies dans les analyses nationales et régionales : en Iran, les territoires des Peuples Autochtones nomades couvrent près de 60 % des terres du pays, dont 34 millions d'hectares de pâturage et 660 000 hectares de terres agricoles.

Aux Philippines, on estime que 75 % des forêts restantes chevauchent des territoires de Peuples Autochtones et que 29 % des zones clés pour la biodiversité se trouvent dans des territoires autochtones légalement reconnus.

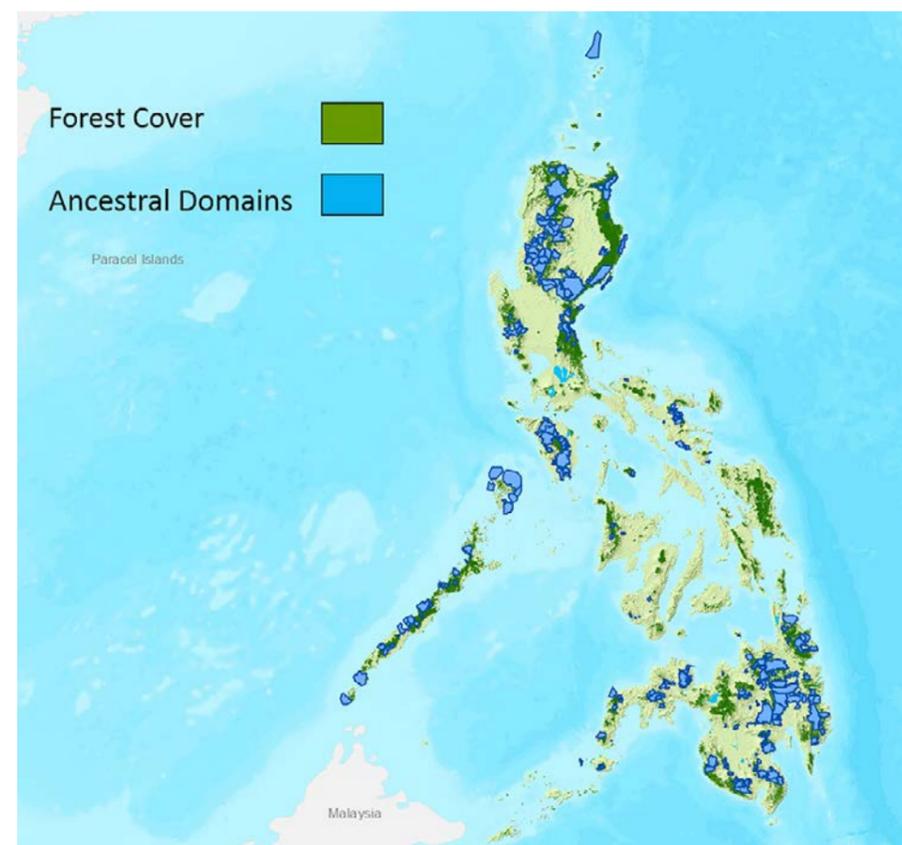
En Indonésie, ce sont plus de 11 millions d'hectares de territoires autochtones qui ont été cartographiés dans tout le pays. Jusqu'à présent, 102 aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales, représentant plus de 460 000 hectares, ont été enregistrés et mis en ligne sur le site national des droits fonciers. On estime qu'au moins 2,9 millions d'hectares supplémentaires sont conservés par des Peuples Autochtones et des communautés locales.

En Équateur, les territoires des Peuples et Nationalités

Autochtones, Afro-équatoriens et Montubios représentent au moins 40 % du pays (plus de 104 millions d'hectares). On estime que 73 % de leurs territoires se trouvent en Amazonie équatorienne. Cinq territoires autochtones inscrits au **registre mondial des APAC** (hébergé par le Centre mondial pour le suivi de la conservation, PNUE-WCMC) couvrent plus de 1,79 million d'hectares de forêt tropicale humide, de forêt sèche et de végétation arbustive, gérés intégralement par les systèmes de gouvernance des Peuples Autochtones.

À Madagascar, un réseau national composé de près de 600 communautés (TAFO MIHAAVO) contribue à la gouvernance coutumière d'environ 3 millions d'hectares de forêts répartis dans les 22 régions du pays. Plus de 200 aires marines gérées localement ont été identifiées ou établies depuis 1998, couvrant environ 17 % (1,75 million d'hectares) des aires côtières et marines du pays.

Preuves recueillies dans l'analyse spatiale mondiale : on estime que les Peuples Autochtones et les



Chevauchement des domaines ancestraux et de la couverture forestière restante aux Philippines. Carte : Philippine Association for Inter-Cultural Development (Association philippine pour le développement interculturel)

communautés locales conservent activement au moins 22 % des zones clés pour la biodiversité et au moins 21 % des terres de la planète (soit environ la taille de l'Afrique), ce qui va bien au-delà des aires terrestres protégées et gérées par les États, qui couvrent moins de 14 % de la superficie de la planète. Les terres conservées par les Peuples Autochtones chevauchent en partie au moins 113 pays et territoires, ainsi que les 14 biomes terrestres.

De plus, les terres et territoires collectifs des Peuples Autochtones et des communautés locales représentent au moins un tiers (33 %) de l'étendue des forêts intactes dans le monde et près d'un tiers (32 %) des

aires considérées comme essentielles pour inverser la perte de la biodiversité, prévenir les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et renforcer les puits de carbone naturels.

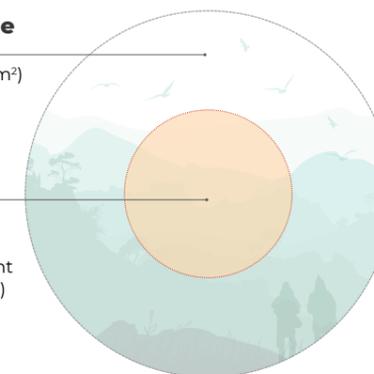
En termes de représentation écologique, on estime que les aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales chevauchent deux tiers (66 %) des 847 écorégions terrestres de la planète. Dix pour cent de ces écorégions n'existent qu'à l'intérieur d'aires et de territoires conservés par des Peuples Autochtones et des communautés locales, et dans aucune autre aire protégée ou conservée.

Superficie terrestre totale

(134,9 million de km²)

21 %

APAC potentielles 28 millions de km² (approximativement la taille de l'Afrique)

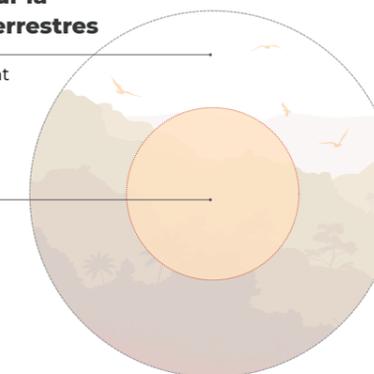


Superficie totale des zones clés pour la biodiversité terrestres

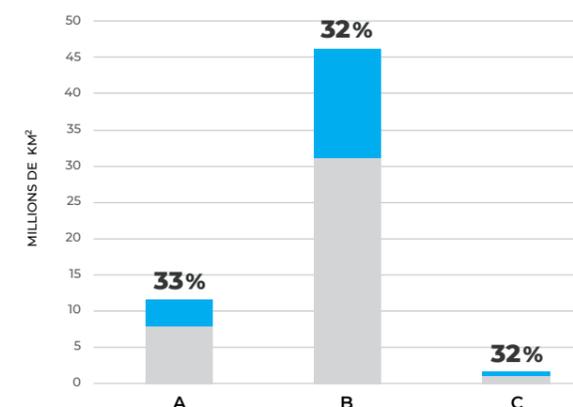
Approximativement 11,6 million de km²

22 %

APAC potentielles 2,6 million de km²



Superficie couverte par des APAC potentielles



- Superficie couverte par des APAC potentielles
- A : Paysage de forêt intacte
- B : Aires considérées comme essentielles pour inverser la perte de la biodiversité, prévenir les émissions de CO₂ attribuables à la conversion des terres et renforcer les puits de carbone naturels*
- C : Sites terrestres du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

*en dehors du réseau des aires protégées et conservées à gouvernance publique ou privée

Conclusion n° 2

Les contributions importantes des Peuples Autochtones et des communautés locales à la santé de la planète sont ancrées dans leurs cultures et leurs terres et territoires collectifs, et sont essentiellement les relations profondes entre leurs identités, leurs systèmes de gouvernance et les autres espèces et êtres spirituels avec lesquels ils coexistent. Ainsi, ils contribuent également de manière significative au patrimoine culturel, linguistique, matériel et immatériel mondial.

Preuves recueillies dans les études de cas : dans l'ensemble des 17 études de cas, les modes de vie et les pratiques culturelles des Peuples Autochtones et des communautés locales sont aussi divers que les environnements naturels dont ils sont les gardiens, qu'il s'agisse de pasteurs dans les zones arides de l'Inde et de l'Iran, de pêcheurs sur les côtes de l'Afrique orientale et australe, ou de chasseurs Inuits dans l'Arctique canadien. Leur identité même est liée à leurs terres et territoires et, souvent, à la spiritualité et aux systèmes de croyance, ce qui met en évidence que la culture et la nature sont mutuellement dépendantes et inséparables.

Les territoires des Peuples Autochtones et les aires des communautés locales sont soumis à des systèmes

complexes de lois coutumières ou communales, de gouvernance et de propriété foncière collective. Dans de nombreux cas, les Peuples Autochtones et les communautés locales ont adapté leurs systèmes de gouvernance aux contextes contemporains. Ils disposent également de vastes systèmes de connaissances locales et de formes sophistiquées de suivi, de gestion et d'adaptation, en relation d'interdépendance avec les espèces, les habitats et les écosystèmes. Par exemple, le système de connaissances autochtones des Inuits du Canada, *l'Inuit Qaujimagatuqangit*, enseigne que le cycle de vie du caribou est égal à la durée de vie d'un aîné, et leur permet de prédire les phases d'abondance de sa population grâce à la surveillance continue exercée par les chasseurs Inuits. Plusieurs études de cas décrivent des formes de systèmes de zonage autodéterminés, qui permettent de destiner des zones spécifiques des aires ou territoires à différentes fins, pour répondre à des besoins sociaux, culturels, spirituels et de subsistance. Beaucoup de ces systèmes incluent des zones spécifiquement destinées à la conservation ou placées sous une protection stricte.

Voici quelques exemples de la diversité des pratiques culturelles dévoilées par ces études de cas. Les festivals du Peuple Tumba au Népal et de la communauté Szekler en Roumanie renforcent la cohésion sociale, transmettent des connaissances



Les statuts de la Nation Wampis définissent leur territoire comme « intégral et unifié », composé de relations intimes entre les gens et les différents êtres qui habitent les niveaux interconnectés de Nayaim, Nunka, Nunka Init et Entsa (c'est-à-dire l'aquatique, la terre, le sous-sol et l'espace). Seule cette vision intégrante est capable d'assurer le bien vivre de leur peuple, ou *Tarimat Pujut*. Ces relations ancestrales, qui se tissent de manière complexe entre tous les êtres, visibles et invisibles aux yeux des êtres humains, sont le fondement de leur gouvernance autonome actuelle. Photo : Candy Lopez

aux jeunes générations et consolident des valeurs et des normes telles que le respect, la réciprocité et la responsabilité. Les Peuples Manon de Guinée et le Peuple Karen du Myanmar ont recours aux tabous pour protéger les animaux totems. Les sources d'eau sacrées sont au cœur des traditions séculaires des Mayas K'iché du Guatemala et des Bambutu-Babuluko en République démocratique du Congo. Les cosmovisions du Peuple Kichwa de Sarayaku et de la Nation Wampis en Amazonie sont le fondement de la relation multidimensionnelle que ces peuples entretiennent avec leurs territoires. C'est en prenant collectivement soin les uns des autres et en s'aidant mutuellement que le partage des ressources se fait de façon équitable au sein de nombreuses communautés et Peuples Autochtones, comme les Dayak Kenyah de Bahau Hulu et Pujungan en Indonésie et les Inuits de Qikiqtaaluk (île de Baffin) au Canada.

Preuves recueillies dans l'analyse spatiale mondiale : la diversité culturelle et linguistique est intimement liée à la diversité écologique, même dans les aires reconnues principalement pour leurs caractéristiques naturelles. L'analyse spatiale mondiale révèle que près d'un tiers (32 %) de la superficie couverte par les sites terrestres naturels et mixtes du Patrimoine mondial de l'UNESCO chevauche en partie des aires et territoires conservés par des Peuples Autochtones et des communautés locales. D'autres études ont révélé que dans 80 % de tous les sites naturels et mixtes du Patrimoine mondial de l'UNESCO (désignés pour leurs caractéristiques naturelles), au moins une langue autochtone est parlée (Romaine et Gorenflo, 2020). Rien qu'en Afrique, 147 langues autochtones partagent une partie de leur distribution géographique avec des sites naturels et mixtes du Patrimoine mondial de l'UNESCO (Gorenflo et Romaine, 2021).

Chameau de Bactriane (à deux bosses) dans les territoires des Shahsevan (nord-ouest de l'Iran). Photo : Fatma Zolfaghari



Dans le Village de Noël en Roumanie, les membres de la communauté ont planté une châtaigneraie au début du 20e siècle. Il s'agit d'un espace communal apprécié et utilisé par l'école communautaire pour enseigner la biologie et l'écologie. La communauté organise le Festival de la châtaigne en utilisant le budget de leurs communs et réunit les membres pour célébrer leurs communs le premier samedi de chaque mois d'octobre. Ce festival représente une véritable expression des valeurs de la communauté. Photo : Orbán Csaba

Conclusion n° 3

L'analyse spatiale mondiale montre que les Peuples Autochtones et les communautés locales sont de facto les gardiens de nombreuses aires protégées et conservées, qu'elles soient étatiques ou privées, et qu'ils conservent également une proportion importante de terres et d'environnements naturels en dehors de ces aires. Cependant, le secteur dominant de la conservation a souvent été contesté par les Peuples Autochtones et les communautés locales par le passé, car il n'a pas toujours reconnu et respecté leurs droits, leurs systèmes de gouvernance et leurs modes de vie. Cela constitue à la fois un défi et une opportunité pour l'orientation future des efforts de conservation, de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

Preuves recueillies dans les études de cas : les terres et territoires collectifs des Peuples Autochtones et des communautés locales sont souvent considérés par des tiers comme étant d'intérêt et appropriés pour la protection et la conservation, précisément parce que ces terres et territoires ont été protégés et conservés pendant des générations. Dans la plupart des études de cas, les relations entre les Peuples Autochtones et les communautés locales et les systèmes « officiels » d'aires protégées et conservées sont compliquées et conflictuelles. Plus particulièrement, les études de cas

des Philippines, de l'Inde, du Népal, de Madagascar, de la Tanzanie, du Guatemala et du Pérou révèlent que les gouvernements des États-nations ont créé ou proposé des aires protégées qui empiètent sur des portions importantes des territoires et des terres communautaires des Peuples Autochtones, sans leur consentement libre, informé et préalable. Ces chevauchements et conflits de compétences ont exclu les Peuples Autochtones et les communautés locales de la prise de décision et ont sapé leurs systèmes de gouvernance coutumiers, leurs moyens de subsistance locaux et, parfois, leur capacité à continuer de conserver leurs terres et territoires. Dans certains cas, les lois sur les aires protégées ont criminalisé les pratiques culturelles qui étaient le fondement même du maintien des valeurs de conservation des aires que ces lois cherchent à protéger. Dans d'autres cas, des dispositions de soutien existent dans une certaine mesure, mais l'accès insuffisant à l'information et aux connaissances juridiques font que les Peuples Autochtones et les communautés locales en ignorent l'existence. Les peuples et les communautés réagissent à ces situations de plusieurs manières : par exemple, en s'opposant à l'ingérence de l'État dans la gestion de leur territoire (Nation Wampis, au Pérou), en trouvant des moyens de coordonner en partie leur action avec celle des autorités en charge des aires protégées (Peuple Maya K'iché de Totonicapán, au Guatemala) et en cherchant à faire reconnaître une aire protégée étatique comme une aire protégée communautaire (*Fokonolona* de Tsiafajavona, à Madagascar).

Le Conseil des biens et des ressources naturelles des 48 Cantons de Totonicapán, au Guatemala. Photo : German García



Remise officielle du titre légal pour sécuriser la forêt de Kisimbosa. Photo : Joseph Itongwa

plusieurs demandent la reconnaissance de leurs propres systèmes de gouvernance et de conservation. En Indonésie, 60 % des plus de 460 000 hectares enregistrés au niveau national en tant qu'aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales sont chevauchés par des aires protégées reconnues par l'État.

Aux Philippines, 1,44 million d'hectares d'aires protégées légalement reconnues chevauchent les domaines ancestraux des Peuples Autochtones. Les sanctuaires et les forêts sacrées des Peuples Autochtones se trouvent souvent dans les « zones noyaux » ou les « zones strictement protégées » des aires protégées publiques, dans lesquelles toute activité est interdite. Les règles de mise en œuvre de la Loi sur les aires protégées de 2018 risquent d'exacerber les conflits entre le droit coutumier et le droit national, et de criminaliser davantage l'accès et l'utilisation par les Peuples Autochtones des parties de leurs territoires qui sont comprises dans des aires protégées publiques. Cependant, un nouveau projet de loi, en cours d'examen par le Congrès philippin au moment de la publication de ce rapport, vise à clarifier les dispositions des principales lois nationales sur les droits des Peuples Autochtones et sur les aires protégées, et à reconnaître et soutenir les aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés au même titre que les aires protégées.

En Afrique subsaharienne, l'héritage du colonialisme et du développement de l'État postcolonial ont conduit à une forte centralisation de la propriété et du contrôle des terres, des forêts, de la faune et d'autres ressources naturelles. De plus, la région présente des exemples notoires de problèmes liés aux droits humains dans les aires protégées (voir par exemple, Pyhälä et al., 2016). Dans le même temps, des avancées importantes ont été réalisées en matière de reconnaissance des droits de gestion et d'usage des communautés dans les systèmes nationaux de conservation. Par exemple, la Namibie et le Kenya sont souvent considérés comme des leaders dans l'élaboration d'approches politiques et juridiques en matière de gestion des « conservatoires communautaires » (*community conservancies*). En Namibie, ces conservatoires couvrent plus de 16 millions d'hectares (environ 20 % de la superficie du pays), ce qui va bien au-delà de la couverture des parcs nationaux. Le nombre d'animaux sauvages a largement

Dans d'autres contextes, les Peuples Autochtones cherchent à utiliser les lois sur les aires protégées et la conservation comme une opportunité stratégique pour obtenir des droits et une protection juridique face à d'autres menaces. Par exemple, en République démocratique du Congo, les Peuples Autochtones Bambuti-Babuluko ont demandé et obtenu le statut de « concession forestière » pour leur territoire coutumier de Kisimbosa, bien qu'ils continuent de chercher l'obtention d'un statut juridique plus ferme pour se protéger de l'exploitation minière. Dans ce cas, la reconnaissance en tant qu'aire protégée, si elle est effectuée correctement, pourrait potentiellement constituer une protection juridique supplémentaire et bénéfique pour la communauté. À Qikiqtaaluk (île de Baffin), au Canada, les organisations inuites cherchent activement à obtenir la protection juridique d'environ 18 millions d'hectares de leur territoire pour leur souveraineté culturelle et alimentaire, notamment pour protéger l'habitat et les aires de mise bas du caribou contre plusieurs intérêts miniers.

Les études de cas présentent également des exemples positifs de collaboration entre les Peuples Autochtones et les communautés locales, les organisations non gouvernementales et les agences gouvernementales, notamment dans le contexte de la protection de l'habitat d'une espèce en danger de disparition dans les forêts Fengshui de Qunan, en Chine, et de l'aide apportée aux Dayak Kenyah de Bahau Hulu (en Indonésie) pour obtenir la reconnaissance officielle de leur territoire.

Preuves recueillies dans les analyses nationales et régionales : le chevauchement entre les aires protégées par l'État et les territoires des Peuples Autochtones est un problème important à résoudre en Équateur, en Indonésie et aux Philippines. En Équateur, plus de 16 % du réseau national des aires protégées chevauche les territoires des Peuples et Nationalités Autochtones, dont

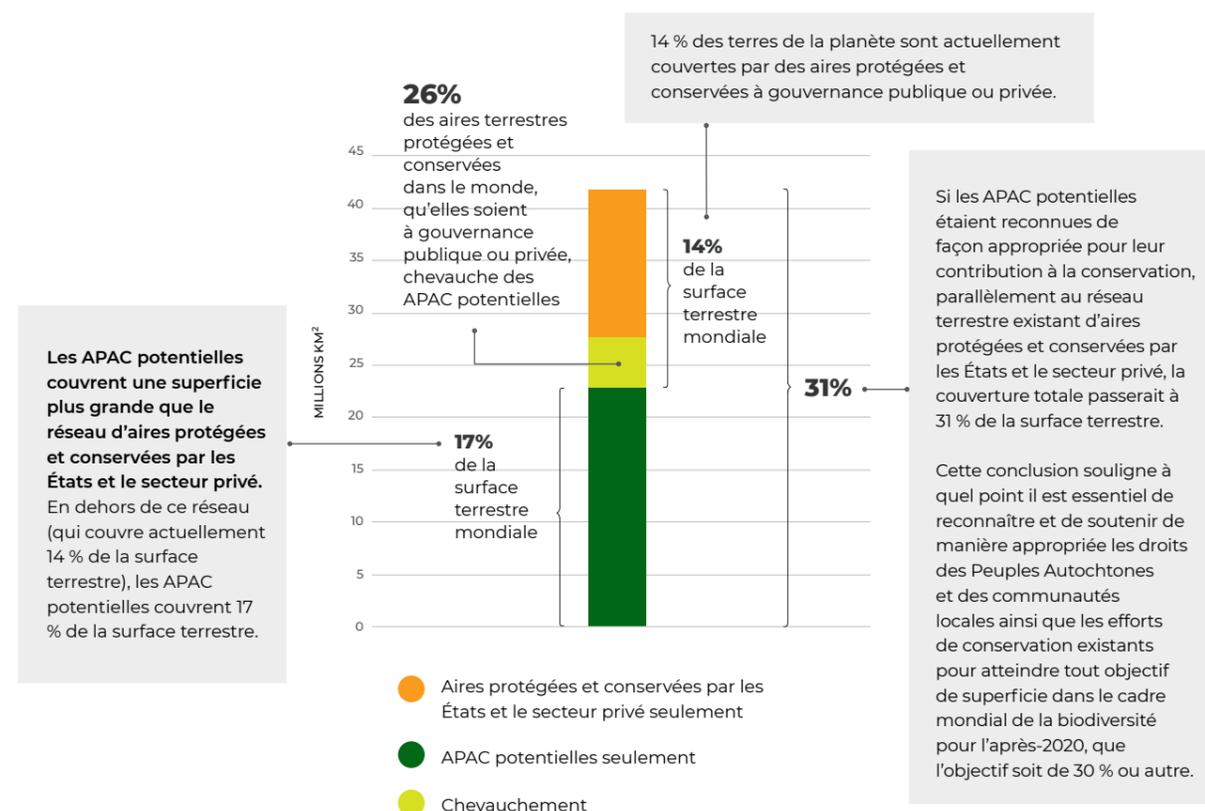
augmenté dans les conservatoires. Ces expériences révèlent l'importance d'une politique et d'une législation nationales favorables (entre autres facteurs), ainsi que la nécessité de continuer à renforcer la reconnaissance et la réalisation de la gouvernance communautaire (pas seulement la gestion) et, plus généralement, des droits communautaires et coutumiers sur les terres, les forêts et les ressources marines.

Preuves recueillies dans l'analyse spatiale mondiale : au moins un quart (26 %) des aires terrestres protégées et conservées dans le monde, qu'elles soient à gouvernance publique ou privée, chevauche des aires et territoires conservés par des Peuples Autochtones et des communautés locales. Cette estimation spatiale soulève des questions sur la manière dont ces aires ont été établies et sur la façon dont elles sont gouvernées, gérées et financées. Une meilleure compréhension des situations de chevauchement pourrait offrir aux Peuples Autochtones et aux communautés locales la possibilité de demander réparation pour des problèmes passés ou actuels et de plaider pour la reconnaissance de leurs droits, de leurs systèmes de gouvernance et de leurs terres et territoires collectifs.

Comme indiqué dans la Conclusion no 1, l'analyse spatiale

mondiale estime que les aires et territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales couvrent au moins un cinquième de la surface terrestre mondiale (au moins 28 millions de km²), dont 83 % (soit 23 millions de km²) se trouvent en dehors des aires protégées et conservées à gouvernance publique ou privée. Cela signifie qu'au moins 17 % des terres de la planète sont conservées uniquement par des Peuples Autochtones et des communautés locales (c.-à-d. en dehors des aires protégées et conservées par les États et par le secteur privé).

En outre, l'analyse spatiale mondiale estime que plus de la moitié (52 %) de l'étendue des zones clés pour la biodiversité terrestre se trouve en dehors des aires protégées et conservées par les États et par le secteur privé. On estime qu'un cinquième (20 %) de cette étendue se trouve dans des aires et des territoires conservés par des Peuples Autochtones et des communautés locales. Ces résultats soulignent l'importance mondiale de la contribution des Peuples Autochtones et des communautés locales à la conservation des terres et des zones clés pour la biodiversité de la planète, en dehors du réseau existant d'aires protégées et conservées à gouvernance publique ou privée.



Conclusion n° 4

Les Peuples Autochtones et les communautés locales sont en première ligne de la résistance face aux principales activités industrielles qui entraînent la perte de la biodiversité mondiale et les dégradations climatiques. À ce titre, ils sont souvent victimes de représailles et de violence. En plus d'autres défis, ces multiples facteurs de stress peuvent avoir des effets cumulatifs et aggravés sur les Peuples Autochtones et les communautés locales, ce qui constitue une menace à plus long terme pour leur vie, leur culture et leur résilience. Cependant, ils continuent à résister et à répondre à ces menaces de diverses manières.

Preuves recueillies dans les études de cas : dans toutes les études de cas sauf une, les Peuples Autochtones et les communautés locales sont directement menacés par des industries néfastes telles que les exploitations minières, pétrolières, gazières et forestières, les monocultures, la pêche illégale et non réglementée, les infrastructures routières et les barrages, et parfois par de multiples concessions qui se superposent.

Dans leurs efforts pour défendre leurs terres et leurs territoires face à ces industries et aux autres activités illégales qu'elles engendrent souvent (comme le braconnage), les Peuples Autochtones et les communautés locales de plusieurs pays (des Philippines, du Guatemala, de l'Équateur et de la République démocratique du Congo, entre autres) ont été confrontés à des menaces violentes à l'encontre de leur vie et de leur bien-être, y compris le harcèlement, les attaques physiques, la criminalisation et même le meurtre.

Ces menaces industrielles, couplées aux mesures de conservation exclusives (détaillées dans la Conclusion no 3), n'existent pas dans le vide : elles sont enracinées dans les histoires complexes et les réalités contemporaines des relations entre les Peuples Autochtones et les communautés locales et les systèmes politiques, juridiques et économiques dominants. Toutes les études de cas concernant les Peuples Autochtones montrent que ceux-ci sont confrontés à de la violence structurelle émanant des politiques, des lois et des institutions des États ainsi que de certaines mentalités sociales dominantes (telles que la suprématie raciale, ethnique ou religieuse) qui, au fil du temps, minent leurs droits



« La communauté et la compagnie ont des objectifs diamétralement opposés : nous cherchons à protéger nos ressources à travers l'application de nos règles coutumières mais, eux, c'est le contraire. Ce qui les intéresse, c'est l'extension des plantations de palmiers. Pour nous, cela entraînerait la perte de nos terres cultivables, de nos sites sacrés et de notre identité culturelle ».

Gnan Sanko, responsable de la jeunesse de Gampa, Guinée

et leurs cultures. Les conflits armés et la militarisation des territoires autochtones sont des préoccupations majeures au Myanmar, aux Philippines, en République démocratique du Congo, au Guatemala et en Équateur.

Dans plusieurs des études de cas, l'omniprésence de l'économie de marché attire les jeunes vers les zones urbaines, ce qui sape les économies autochtones et leurs moyens de subsistance et perturbe les systèmes de connaissances intergénérationnels. Les Peuples Autochtones et les communautés locales s'appuient également sur leurs systèmes de connaissances profondes pour faire face aux effets du dérèglement écologique et climatique, notamment aux tempêtes de sable (en Iran), aux sécheresses (en Tanzanie), aux inondations (en Équateur), à la fonte des glaciers et aux espèces envahissantes (au Népal) et à la disparition des

points d'eau (en Guinée). Toutefois, ils risquent de ne pas pouvoir continuer à s'adapter si le point de non-retour est franchi en raison de l'augmentation constante des émissions et de la surconsommation.

Preuves recueillies dans les analyses nationales et régionales : en Équateur, environ 37,5 % du territoire continental et plus de 60 % des territoires des Peuples et Nationalités Autochtones sont destinés aux activités minières et pétrolières. Les industries extractives sont concentrées dans des zones de grande biodiversité, dans les eaux d'amont des bassins versants et dans des zones où les impacts traversent les frontières. De plus, les aires protégées sont traitées comme des « zones de réserve pour l'extractivisme futur » et le gouvernement modifie les limites des parcs nationaux pour permettre l'exploitation pétrolière au nom de l'« intérêt national » (par exemple, dans le Parc national Yasuni, qui chevauche les territoires des Peuples Waorani, Tagaeri et Taromenane). En outre, il existe une contradiction évidente entre les politiques gouvernementales qui favorisent les questions environnementales et celles qui favorisent l'exploitation industrielle des ressources naturelles, les secondes l'emportant sur les premières. Certaines des aires qui reçoivent des compensations de la part du gouvernement national pour services rendus en matière de conservation dans le cadre du programme d'incitation *SocioBosque* (qui a atteint 1,616 million d'hectares en 2018) font également l'objet de concessions pétrolières et minières industrielles (par exemple, sur le territoire du Peuple Shuar Arutam).

Aux Philippines, lors de conflits entre les agences gouvernementales responsables des questions environnementales et celles responsables de la croissance économique et des industries extractives telles que l'exploitation minière, ce sont généralement ces dernières qui sont favorisées. Les violations des droits humains sont monnaie courante dans les projets industriels tels que l'exploitation minière à grande échelle et les barrages, la culture de l'impunité régnant au sein de l'administration actuelle. Les Peuples Autochtones sont confrontés à la criminalisation de leurs droits et des dizaines de personnes ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires. L'utilisation systématique de la loi comme une arme (par exemple, par le « marquage rouge ») est une menace pour les Peuples Autochtones et pour la société civile au sens large, ainsi que pour la démocratie elle-même.

Preuves recueillies dans l'analyse spatiale mondiale : sur la base d'un indice cumulatif, au moins 16 % de l'étendue estimée des aires et territoires conservés par les Peuples

Autochtones et les communautés locales sont fortement exposés à la pression du potentiel « développement » futur du secteur industriel, du secteur des matières premières et de celui des industries extractives (les 84 % restants ne doivent pas pour autant être considérés comme exempts de ces pressions). Comme protection minimale contre ces pressions, il est important de soutenir de manière proactive et urgente les Peuples Autochtones et les communautés locales afin de garantir leurs droits sur leurs terres et territoires collectifs et leurs systèmes de gouvernance.



« Au cours des 40 dernières années, s'adapter aux changements est devenu une partie inévitable de nos vies. Toutefois, la riche biodiversité de notre territoire de vie a renforcé notre résilience pour pouvoir faire face par nous-mêmes aux situations difficiles ».

Sardar Ali Reza de la tribu Shahiki, en Iran



Un Uba (la plus petite unité sociale de la structure tribale Shahsavan) sur son lieu d'estivage en Iran.
Photo : CENESTA

Conclusion n° 5

Même face à de graves menaces, les Peuples Autochtones et les communautés locales font preuve d'une résilience et d'une détermination extraordinaires pour préserver leur dignité et l'intégrité de leurs aires et territoires. Ils s'adaptent à des contextes qui évoluent rapidement et utilisent diverses stratégies pour garantir leurs droits et protéger leurs terres et territoires de vie collectifs. Malgré certains reculs, ils ont réalisé des avancées majeures et continuent de persévérer dans leurs revendications pour l'autodétermination, la gouvernance autonome, la paix et la durabilité.

Preuves recueillies dans les études de cas : les Peuples Autochtones et les communautés locales ont été affectés de différentes façons par la pandémie de la COVID-19 et ont trouvé des solutions d'adaptation très diverses. Dans certaines études de cas, les communautés qui disposaient de systèmes de souveraineté alimentaire solides avant la pandémie et de protocoles culturels pour gérer les maladies infectieuses ont pu s'en sortir relativement bien. Les mesures de confinement sévères imposées par les gouvernements des États ont eu plus d'impacts sur leur vie et leurs moyens de subsistance que le virus lui-même. Par exemple, les mesures de confinement ont affecté les activités génératrices de revenus et compromis la sécurité des populations dans de nombreuses régions des Philippines. Le territoire

coutumier des Manobo (Pangasananan) a pu offrir un espace sûr, à l'abri du virus, permettant aux personnes d'obtenir de la nourriture saine de leurs fermes et de la forêt, et d'avoir accès à l'eau propre des ruisseaux.

Plusieurs études de cas mettent en lumière les façons puissantes et inspirantes par lesquelles les Peuples Autochtones affirment leurs droits à l'autodétermination et à l'auto-gouvernance. En 2015, la Nation Wampis a autoprouclamé son gouvernement territorial autonome dans le but de gouverner et de protéger son territoire ancestral de plus de 1,3 million d'hectares dans le nord de l'Amazonie péruvienne. En instaurant le premier gouvernement autochtone autonome du Pérou, les Wampis ont créé un précédent remarquable pour la région, inscrivant fermement la défense de leur territoire, en bon état de conservation, dans les



« C'est ce que l'on gagne de la protection de notre territoire et de ses forêts. Toutes les difficultés traversées ont valu la peine ; le virus ne peut pas nous toucher ici. Nous avons survécu aux Japonais [pendant la deuxième Guerre Mondiale], aux sociétés d'exploitation forestière ainsi qu'aux rebelles armés. Nous survivrons sans aucun doute à cette pandémie ».

Hawudon Sungkuan Nemesio Domogoy, Pangasananan, aux Philippines



Photo : Kim Reina Toyongah



« Le Kawsak Sacha est un fondement de notre cosmovision ; il nous apporte l'énergie et nous fournit l'air que nous respirons. La Forêt Vivante est un être avec qui communiquent les Yachakkuna (ou chamanes) afin de recevoir ses enseignements et de les transmettre. Cet apprentissage nous oriente et nous guide vers l'accomplissement du Sumak Kawsay (la vie en harmonie). Le Kawsak Sacha est la source principale du Sumak Kawsay : il offre un espace de vie et apporte le nécessaire pour revitaliser les aspects émotionnels, psychologiques, physiques et spirituels. La terre, Allpa mama, est notre mère ; elle est l'origine de la vie et de l'existence. La rupture de tout élément au sein de cette structure holistique reviendrait à couper les liens vitaux entre les êtres protecteurs et les être humains ».

Extrait de l'étude de cas du Peuple Kichwa de Sarayaku. Photo : Wachachik

efforts menés à l'échelle mondiale pour conserver la biodiversité et lutter contre le dérèglement climatique.

En 2018, le Peuple Kichwa de Sarayaku (Équateur) a exercé son droit à l'autonomie et à l'autodétermination en déclarant son territoire de 135 000 hectares comme Kawsak Sacha (Forêt Vivante), un être vivant, conscient et sujet de droits.

Le Peuple Autochtone Karen du district de Mutraw, Kawthoolei (Birmanie/Myanmar) a officiellement déclaré, en décembre 2018, la création du Parc de la paix de Salween (Hkolo Tamutaku K'rer en langue karen), d'une superficie de 548 500 hectares. Le Parc de la paix est le résultat des efforts déployés au niveau local par les 348 villages karens qui le composent afin d'y exercer la démocratie et l'autodétermination, de se protéger eux-mêmes et leur environnement des investissements destructeurs et de développer leur propre vision d'un avenir juste, pacifique et durable. Ils ont fondé le Parc pour protéger et ramener la paix dans ce bastion de la biodiversité et de la culture karen après plus de 70 ans de conflit ; l'une des plus longues guerres civiles au monde. (Après s'être emparée illégalement du pouvoir le 1er février 2021, la junte militaire a commencé à **bombarder** les villages karens du Parc le 27 mars 2021, montrant à quel point la paix peut être fragile).

Preuves recueillies dans les analyses nationales et régionales : les Peuples Autochtones des Philippines, de l'Indonésie, de l'Iran et de l'Équateur, ainsi que les communautés locales de Madagascar, ont formé des réseaux auto-organisés et des alliances solides afin de faire reconnaître leurs droits, dans leur ensemble ou ceux en lien avec des secteurs spécifiques tels que la terre, les forêts et la pêche, par le biais des politiques et des lois étatiques. Cependant, même lorsqu'ils obtiennent des avancées positives dans la législation et des décisions de justice qui font jurisprudence, ils continuent à faire face à de nombreux défis dans leur mise en œuvre pratique, notamment un accès insuffisant à l'information, aux recours et à la justice en cas de violations des droits. Cela met en évidence la nature continue des luttes à long terme pour les droits et la justice au sein des systèmes des États-nations, où les Peuples Autochtones et les communautés locales sont déjà fortement désavantagés. Parfois, un bond en avant significatif crée des opportunités pour des progrès supplémentaires, et à d'autres moments, les avancées peuvent stopper complètement ou même faire marche arrière.

Par exemple, en Afrique, la Tanzanie est un leader en matière de gestion communautaire des forêts depuis le début des années 1990. Le système de gouvernance locale du pays, basé sur les villages, combiné aux

réformes de la législation foncière et forestière de la fin des années 1990 et du début des années 2000, ont conduit à la création de plus de 2,5 millions d'hectares de réserves forestières villageoises et de nouvelles opportunités économiques pour les communautés. Cependant, la croissance de ces aires a ralenti ces dernières années et le soutien du gouvernement aux approches communautaires semble diminuer, mais pourrait reprendre sous la nouvelle présidence.

En Indonésie, la Cour constitutionnelle a rendu un arrêt historique (n° 35) en 2013, déclarant que les forêts conservées traditionnellement par les Peuples Autochtones et les communautés locales ont un statut différent et sont distinctes des forêts gérées par l'État. Cela a conduit à la documentation et à l'enregistrement de 10 millions d'hectares de *hutan adat* (forêts coutumières) entre 2013 et 2020. Cette décision s'est accompagnée d'une croissance importante de la législation provinciale, qui reconnaît et protège les droits des Peuples Autochtones, ainsi que des règlements préparés par les communautés elles-mêmes au sein des villages. Cependant, au moment de la publication de ce rapport, la Loi nationale sur les Peuples Autochtones était toujours en attente au Parlement.

Aux Philippines, la Loi sur les droits des Peuples Autochtones (1997) garantit expressément les droits des Peuples Autochtones à leurs domaines ancestraux (territoires coutumiers), à l'intégrité culturelle, à l'auto-gouvernance et à l'autonomisation, ainsi qu'à la justice



sociale et aux droits humains. Bien que cette loi soit l'une des plus vigoureuses au monde en matière de soutien aux droits des Peuples Autochtones, sa mise en œuvre a été inégale. De plus, le processus de sécurisation légale d'un domaine ancestral (certificat de titre de propriété de domaine ancestral) est devenu si compliqué et bureaucratique qu'il va désormais à l'encontre de l'intention initiale de la loi. Malgré ces difficultés, les 221 certificats de titre de propriété de domaine ancestral qui ont été délivrés couvrent 16 % de la superficie totale du pays. Si l'on ajoute à cela les terres pour lesquelles de tels certificats sont demandés et celles qui font l'objet de revendications de titres autochtones, on obtient un total d'environ 25 % du territoire des Philippines. Étant donné le chevauchement important qui existe aux Philippines entre les domaines ancestraux et les forêts restantes ainsi que les zones clés pour la biodiversité situées en dehors des aires protégées par l'État, aider les Peuples Autochtones à obtenir la sécurisation de leurs titres de propriété sur leurs domaines ancestraux devrait être une priorité autant pour les défenseurs des Peuples Autochtones que pour les défenseurs de l'environnement.



« Nous, le Peuple Autochtone Karen de Mutraw, [...] dans le but d'instaurer et de maintenir une paix durable sur nos terres; de protéger l'intégrité de l'environnement du bassin fluvial de Salween; de préserver notre héritage culturel unique; et de promouvoir l'autodétermination de notre peuple, nous créons et érigeons le Parc de la paix de Salween ».

Déclaration de la création du Parc de la paix de Salween.

Conclusions et recommandations

Alors que les négociations s'intensifient en vue des conférences des Nations Unies sur la biodiversité et le climat prévues fin 2021, le moment est venu de reconnaître les Peuples Autochtones et les communautés locales comme les véritables agents de transformation structurelle. Leur rôle dans le maintien de la diversité de la vie sur terre est si crucial qu'il serait impossible de faire face aux crises de la biodiversité et du climat sans eux. Soutenir les Peuples Autochtones et les communautés locales afin qu'ils sécurisent leurs terres et territoires de vie collectifs et qu'ils obtiennent un minimum de droits est sans doute un « chaînon manquant » dans les engagements mondiaux et leur mise en œuvre au niveau national. Les droits à l'autodétermination, aux systèmes de gouvernance, à la culture et aux modes de vie, ainsi que les droits d'accès à l'information, à la justice et à

la participation aux processus décisionnels pertinents sont particulièrement importants à cet égard. Concrètement, la poursuite de cet agenda requiert une augmentation massive du soutien social, politique, juridique, institutionnel et financier apporté aux Peuples Autochtones et aux communautés locales, principalement de la part des gouvernements des États, mais aussi des institutions financières publiques et privées. Il est temps que les mouvements sociaux et les organisations de la société civile qui travaillent sur des questions liées aux droits humains, à la conservation, à la justice climatique et sur des questions foncières s'unissent dans un effort collectif. Les avocats et les juristes, les chercheurs, les journalistes, les communicateurs et les autres personnes ayant des compétences spécialisées ont également un rôle essentiel à jouer.

Les recommandations générales du rapport 2021 sur les territoires de vie sont les suivantes :

- 1 **Reconnaître et respecter le rôle central des Peuples Autochtones et des communautés locales dans le maintien d'une planète saine**, ainsi que les relations culturelles et spirituelles profondes et les systèmes de gouvernance qui leur permettent d'y parvenir.
- 2 **Soutenir les Peuples Autochtones et les communautés locales pour sécuriser leurs terres et territoires collectifs, renforcer leurs systèmes de gouvernance autodéterminés et préserver leurs cultures et leurs modes de vie selon leurs propres critères**. Cela requiert des réformes significatives des systèmes politiques et juridiques nationaux ainsi que des systèmes financiers et économiques internationaux.
- 3 **Intégrer et faire respecter les droits humains** (y compris les droits des Peuples Autochtones et, le cas échéant, d'autres droits spécifiques à certains groupes) dans toutes les politiques, lois, institutions, programmes et processus de prise de décision qui affectent les Peuples Autochtones et les communautés locales, tant au niveau international que national.
- 4 **Endiguer les facteurs qui entraînent la perte de la biodiversité et la dégradation du climat, et mettre fin aux menaces et à la violence à l'encontre des peuples et des communautés qui défendent notre planète**.
- 5 **Promouvoir des financements basés sur les droits humains comme leviers essentiels pour une mise en œuvre équitable et efficace des engagements mondiaux**, notamment en matière de biodiversité, de climat et de développement durable.

À court terme, il existe plusieurs opportunités **de dialogue, de leadership et de convergence** dans la négociation et les premières étapes de la mise en œuvre du **cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**. Dans sa version actualisée, l'avant-projet zéro indique que le cadre pour l'après-2020 doit « galvaniser une action urgente et transformatrice ». Cependant, l'avant-projet préliminaire est loin d'atteindre cet objectif. Il est nécessaire d'envisager un cadre bien plus ambitieux et des engagements plus solides, dans quatre domaines en particulier :

- 1 Reconnaître explicitement le rôle primordial des Peuples Autochtones et des communautés locales dans la protection et la conservation de la nature. À ce jour, aucun accord n'a été établi sur la question de savoir si cela doit faire l'objet d'un nouvel objectif à part entière ou être intégré à un objectif existant (comme les objectifs 1, 2 et/ou 20).
- 2 Place human rights at the heart of the post-2020 framework, including by:
 - Reconnaissant et protégeant les droits humains en général ;
 - Reconnaissant et protégeant les droits spécifiques de groupes particuliers tels que les Peuples Autochtones, les paysans, les femmes, les jeunes et les personnes qui défendent les droits humains et l'environnement ;
 - Intégrer des garanties minimales pour prévenir les violations des droits humains et assurer l'obligation de rendre des comptes dans certains objectifs qui concernent particulièrement les Peuples Autochtones et les communautés locales (dont l'objectif 2) ;
 - Inclure des indicateurs liés aux droits humains dans le cadre de suivi, avec des données désagrégées pour les Peuples Autochtones, les communautés locales et les femmes ; et
 - Utiliser une approche fondée sur les droits humains pour élaborer et mettre en œuvre les stratégies et les plans d'action nationaux en matière de biodiversité ainsi que les lois, les politiques et les programmes qui en découlent aux niveaux national et infranational.
- 3 Revoir à la hausse les ambitions des objectifs destinés à endiguer les facteurs de perte de la biodiversité, par exemple en identifiant explicitement les industries les plus néfastes pour la biodiversité et en s'engageant à se retirer dès que possible de ces industries, ce qui inclut l'élimination de 100 % des incitations perverses d'ici 2025 (objectif 17). Ces questions sont l'occasion de mobiliser plusieurs mouvements interconnectés, notamment en faveur des Peuples Autochtones, des droits humains, d'une planète saine, de la justice climatique et des économies alternatives.
- 4 Accroître le soutien politique et financier à la philanthropie gérée par les Autochtones et à des mécanismes de financement appropriés pour que les fonds aillent directement aux Peuples Autochtones et aux communautés locales ainsi qu'à leurs organisations. Exiger des garanties en matière de droits humains et des mécanismes de responsabilité dans le financement des initiatives de conservation mises en œuvre par des entités gouvernementales et non gouvernementales.

Références

Le résumé fait largement référence aux études de cas et aux analyses nationales, régionales et mondiale qui composent le rapport 2021 sur les territoires de vie, qui sont toutes hébergées à l'adresse suivante : <https://report.territoiresoflife.org/fr/>. En dehors des composantes du rapport, une liste de références supplémentaires est énumérée ci-dessous.

Fa, J. E., J.E.M. Watson, I. Leiper, P. Potapov, T.D. Evans, N.D. Burgess, Z. Molnár, Á. Fernández-Llamazares, T., Duncan, S., Wang, B.J. Austin, H.D. Jonas, C.J. Robinson, P. Malmer, K.K. Zander, M.V. Jackson, E. Ellis, E.S. Brondizio, and S.T. Garnett, 2020. "Importance of Indigenous Peoples' Land for the Conservation of Intact Forest Landscapes." *Frontiers in Ecology and the Environment*, 18(3): 135-140. http://ecotope.org/people/ellis/papers/fa_2020.pdf.

FAO and FILAC, 2021. **Forest governance by indigenous and tribal peoples. An opportunity for climate action in Latin America and the Caribbean.** FAO: Santiago.

Forest Peoples Programme (FPP), International Indigenous Forum on Biodiversity, Indigenous Women's Biodiversity Network, Centres of Distinction on Indigenous and Local Knowledge and Secretariat of the Convention on Biological Diversity, 2020. **Local Biodiversity Outlooks 2: The contributions of indigenous peoples and local communities to the implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 and to renewing nature and cultures.** A complement to the fifth edition of Global Biodiversity Outlook. Forest Peoples Programme: Moreton-in-Marsh, England. Available at: www.localbiodiversityoutlooks.net.

Global Witness, 2020. **Defending Tomorrow: the climate crisis and threats against land and environmental defenders.** Global Witness: UK.

Gorenflo, L.J., and S. Romaine, 2021. "Linguistic diversity and conservation opportunities at UNESCO World Heritage Sites in Africa." *Conservation Biology*. <https://doi.org/10.1111/cobi.13693>

IPBES, 2019. **Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.** S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES Secretariat: Bonn, Germany.

Pyhälä, A., A. Osuna Orozco and S. Counsell, 2016. **Protected areas in the Congo Basin: Failing both people and biodiversity?** Rainforest Foundation UK.

Rainforest Foundation Norway, 2021. **Falling short: Donor funding for Indigenous Peoples and local communities to secure tenure rights and manage forests in tropical countries (2011-2020).** Rainforest Foundation Norway: Oslo.

Romaine, S., and L.J. Gorenflo, 2020. "Special opportunities for conserving cultural and biological diversity: The co-occurrence of Indigenous languages and UNESCO Natural World Heritage Sites." *Parks Stewardship Forum*: 36(2). <http://dx.doi.org/10.5070/P536248274>

RRI, 2015. **Who Owns the World's Land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights.** Rights and Resources Initiative: Washington, DC.

RRI, 2020. **Rights-Based Conservation: The path to preserving Earth's biological and cultural diversity? Technical Report.** Rights and Resources Initiative: Washington, D.C.

Tauli-Corpuz, V., J. Alcorn, A., Molnar, C. Healy, E. Barrow, 2020. "Cornered by PAs: Adopting rights-based approaches to enable cost-effective conservation and climate action." *World Development* 130: 104923. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2020.104923>





**Consortium
APAC**

